

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ)

Sous-Direction du Droit Public (SDDP)

Bureau du Droit des Marchés Publics (BDMP)

Cyrille SOUMY

UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD (USPN)

INSTITUT DE DROIT PUBLIC, SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES (IDPS)

Véronique COQ, Maître de conférences à l'Université Sorbonne Paris Nord

Éric DESMONS, Professeur de droit public à l'Université Sorbonne Paris Nord



Contexte

Jusqu'au début du XXI^{ème} siècle, le droit de la commande publique n'a pas été réellement conçu comme un instrument au service de politiques publiques. La position classique de la jurisprudence administrative s'est développée au regard du droit communautaire et des nouvelles dispositions législatives et réglementaires, intervenues à partir des années 2000.

Tout d'abord, le Conseil d'État considérait que les règles applicables à la commande publique se caractérisaient par leur « neutralité », c'est-à-dire l'idée selon laquelle la dépense publique effectuée à l'occasion d'un marché ne devait pas être l'instrument d'autre chose que « la réalisation du meilleur achat au meilleur coût » (Concl. Denis Piveteau sur CE 25 juillet 2001, *Commune de Gravelines*, n° 229666, Rec. p. 391). Ensuite, l'article 53 du code des marchés publics de 2004 a opéré une évolution importante en matière de performance de l'achat public. Enfin, les nouvelles directives de l'Union européenne, du 26 février 2014, ont fixé de nouveaux objectifs marquant une rupture supplémentaire dans la manière d'envisager le droit des marchés publics et plus particulièrement le rôle du pouvoir adjudicateur.

Ces nouveaux objectifs transforment ainsi les finalités des marchés publics qui deviennent désormais un enjeu majeur en termes de politiques publiques, au service d'autres politiques telles que l'innovation, l'écologie et l'emploi. De surcroît, ils bouleversent le rôle de l'acheteur public, qui doit conclure stratégiquement les marchés publics.

Présentation, objectif et problématique

La présente thèse a pour objet d'investir ce nouveau rôle assigné à l'acheteur public par les nouvelles réformes en vigueur, et plus spécialement en matière de performance et d'innovation. Elle consiste à s'interroger sur la recherche de la performance par la stimulation de l'innovation à toutes les étapes du processus contractuel d'un marché public (passation, exécution et contentieux). L'acheteur public est invité à prendre en compte les facteurs de l'innovation et de la performance dès le début de la phase de passation des marchés publics. L'idée est de favoriser les achats innovants dans le but d'atteindre un résultat performant.

Intérêt de la thèse

L'intérêt de la thèse est de proposer une grille de lecture à la Ville de Paris concernant l'achat innovant. L'idée est de cerner les enjeux définitionnels et fonctionnels afin d'aider le pouvoir adjudicateur et plus largement la collectivité à utiliser ce nouveau levier d'action « stratégique » au service des autres politiques publiques, par le biais de l'innovation.

Méthodologie : Observation participante

L'observation participante consiste à s'introduire dans une organisation pour en étudier son fonctionnement, en appliquant les préconisations suivantes : être présent, s'adapter, observer, et enregistrer. Le doctorant opte pour cette approche du terrain quand il cherche à observer et analyser sa structure d'accueil.